

Le prêt professionnel

Description

Le prêt professionnel est réservé au financement des besoins des entrepreneurs et des [travailleurs indépendants](#). Ces derniers ont le choix entre différents types de crédit. Pour bénéficier d'un emprunt, ils peuvent eux-mêmes en effectuer la demande auprès d'un établissement bancaire et fournir les garanties demandées.

Mais ils ont le choix également de faire appel au service d'un courtier pour négocier l'offre à leur place auprès du banquier. Et certains prêts désintermédiés ne s'obtiennent pas auprès des banques. C'est par exemple le cas du crowdlending.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un prêt professionnel ?

Appelé aussi crédit entreprise, c'est un prêt qui s'adresse aux :

- Commerçants ;
- TPE, PME ou encore PMI ;
- Agriculteurs ;
- Franchises ;
- Artisans ;
- Professionnels libéraux (architecte, avocat, médecin, vétérinaire, comptable, puériculteur, opticien ou encore notaire) ;
- [Micro-entrepreneurs](#).

Bon à savoir : même les associations peuvent souscrire un prêt professionnel.

Notons également qu'il présente de nombreux points communs avec le prêt personnel, mais il peut durer jusqu'à 15 ans, ce qui n'est pas le cas de ce dernier. Il **répond à divers types de besoins**, dont ceux :

- En trésorerie ;
- En équipements ;
- Immobiliers.

Qui peut en bénéficier ?

Il s'agit d'un crédit réservé de manière exclusive à une personne morale (société comme une SARL, une [SASU](#) ou encore une SCI) ou à une **personne physique menant une activité professionnelle indépendante** (EI), qui peut être aussi bien commerciale, artisanale, agricole que libérale. En effet, il est possible d'en bénéficier que l'on évolue dans le secteur :

- Du transport ;
- Du service à la personne ;
- B2B ;
- De la beauté ;
- De l'industrie ;
- De la restauration et de l'hôtellerie.

De manière générale, **les banques préfèrent octroyer un prêt professionnel à des entreprises commerciales** :

- Rentables ;
- Détenant des capitaux propres positifs ;
- Réalisant un certain chiffre d'affaires.

Bon à savoir : pour bénéficier du prêt professionnel, l'entrepreneur n'est pas obligé de réaliser un apport personnel si l'entreprise se porte bien financièrement.

Pourquoi avoir recours à un prêt professionnel ?

Les professionnels peuvent recourir à un prêt dès la [création d'une entreprise](#). Mais au fil du temps, il arrive qu'ils en aient également besoin pour de multiples raisons. Parfois, ils doivent par exemple en souscrire **pour investir dans un projet**.

Création ou reprise d'entreprise

Le prêt professionnel **peut être utilisé aussi bien pour démarrer une activité que pour reprendre une affaire** déjà existante. Pour l'obtenir, le porteur de projet a tout intérêt à bien réaliser des études de faisabilité et à établir des prévisions. En effet, il se doit de soigner la rédaction de son [business plan](#). Dans le cas où un entrepreneur décide de [créer une entreprise de recyclage](#), le recours à l'emprunt peut lui servir à financer l'activité.

Investissement

Mais il reste possible de demander un prêt professionnel **à tous les stades de la vie de l'entreprise**. Il peut financer non seulement le fonctionnement d'une structure, mais également son développement. En effet, il n'est pas rare que l'on s'en serve pour réaliser un investissement.

Financement de projets

Souvent, les professionnels et les entrepreneurs utilisent le crédit professionnel pour se développer sur d'autres **marchés**. Certains s'en servent alors pour financer l'achat de :

- Licences, marques et brevets ;
- Équipements divers ;
- Actions ;
- Outillages ;
- Matériels industriels ou de transport ;
- Outils informatiques.

D'autres en font la demande **pour pouvoir payer des droits d'entrée dans une franchise** ou pour :

- Obtenir des parts sociales au sein d'une société ;
- Acquérir un fonds de commerce ;
- Acheter des logiciels.

Besoin de trésorerie

Les entrepreneurs peuvent aussi recourir à un prêt professionnel en raison d'un **manque de trésorerie**. L'emprunt servira alors à combler les besoins financiers permettant de mener à bien l'activité de l'entreprise. Il peut être utilisé pour :

- Financer une [augmentation de capital](#);
- Acquérir des parts sociales.

Il convient de savoir qu'une entreprise fait généralement face à un besoin de trésorerie **quand elle se retrouve dans une situation financière délicate**. En effet, c'est souvent le cas lorsqu'elle ne dispose plus suffisamment de liquidités pour :

- Payer les salariés ;
- Régler les [prestations](#);
- S'acquitter des dettes.

À noter : pour financer un besoin en fonds de roulement, il est par ailleurs préférable d'opter pour le factoring, la Dailly ou encore l'escompte.

Autres cas

Le prêt professionnel peut également permettre de financer **l'achat d'un ou plusieurs véhicules de société**. Parfois, les entrepreneurs l'utilisent même pour acquérir des biens immobiliers :

- Locaux adaptés aux activités (boutique, bureau, etc.) ;
- Terrains ;
- Entrepôts.

Quels types de crédits professionnels choisir ?

Pour créer ou développer leurs projets, les entrepreneurs ont le choix entre différents types de crédits professionnels parmi lesquels on distingue le prêt amortissable et le leasing. Ils effectueront leur **choix en fonction de leurs besoins**.

Prêt amortissable

C'est un prêt professionnel classique. Il consiste tout simplement à effectuer une demande de crédit et à **rembourser le capital, ainsi que les intérêts sur une durée déterminée, en respectant les échéances convenues**. L'emprunteur peut s'en servir pour :

- Acquérir du matériel ;
- Financer de gros investissements ;
- S'approprier des biens immatériels (licence, brevet, etc.) ;

- Acheter un véhicule professionnel ou un local ;
- Combler un besoin de trésorerie ;
- Rénover un espace de travail ;
- Recruter du personnel ;
- Lancer une campagne marketing.

Bon à savoir : le prêt non amortissable, lui, prend la forme de facilité de caisse. Il s'agit d'un découvert autorisé pendant une certaine durée (en principe 15 jours d'échéance maximum). Il sert à financer le cycle d'exploitation, ainsi que les stocks, et à couvrir le décalage de trésorerie de l'entreprise.

Crowdfunding

Il s'agit d'une **forme de financement participatif**. Elle s'obtient sur une plateforme spécialisée où des particuliers prêtent leur argent aux entreprises, sans demander ni apport ni garantie. Il suffit d'attendre quelques jours après la collecte pour encaisser les fonds.

Le crowdfunding compte parmi les prêts professionnels sans intermédiaire bancaire. Dans la liste, on peut citer également :

- Le prêt d'honneur ;
- Le capital risque ;
- Le capital investissement ;
- Les obligations convertibles ;
- Les business angels.

Prêt-in fine

Ce type de crédit est soumis à un taux fixe. Il se distingue par le fait que l'emprunteur doit d'abord s'acquitter des intérêts et assurances à échéances régulières.

Le remboursement du capital s'effectuera en dernier et en une seule fois.

Bon à savoir : le prêt in fine est souvent accordé aux entreprises ayant une certaine solidité financière. Pour en bénéficier, il est souvent nécessaire de souscrire une assurance décès invalidité.

Crédit-bail ou leasing

Ce type de prêt professionnel permet d'acquérir de manière plus simple un véhicule professionnel ou un bien immobilier. Pour ce faire, l'emprunteur paie les mensualités

sous forme de loyer ou de location. Lorsque le contrat prendra fin, il aura le choix de devenir propriétaire de l'automobile ou du local. Cette forme d'emprunt évite **de s'endetter lourdement**.

En optant pour le **leasing automobile**, une entreprise peut renouveler toute une flotte ou acquérir un modèle de voiture récent, sans déboursier une importante somme d'argent. Les frais d'entretien du véhicule sont généralement à charge du concessionnaire.

Le concept est donc particulièrement adapté aux professionnels désireux de s'approprier un bien, mais qui ne peut pas se le permettre parce que ce dernier coûte trop cher. La banque acquiert alors le véhicule ou le bien immobilier et **lui en accorde l'utilisation en échange d'une redevance**.

Bon à savoir : servant à financer les actifs d'une entreprise, le leasing peut aussi être utilisé pour acquérir du mobilier ou du matériel informatique. Il peut durer entre 2 et 5 ans.

Affacturation

Les factors ou sociétés d'affacturation donnent à une entreprise la possibilité de **financer son besoin en fonds de roulement afin de pallier le décalage entre les dépenses et les recettes**. Pour limiter les impayés, elles assurent aussi un recouvrement de créances.

Dans le cadre de l'affacturation, l'entrepreneur laissera la gestion de son compte client entre les mains du factor, en échange d'une certaine somme, **ce qui lui donnera le temps de se concentrer sur d'autres activités**. De plus, il encaissera de l'argent dans l'immédiat.

Bon à savoir : l'affacturation constitue ainsi un mode de financement alternatif qui peut se substituer complètement au prêt professionnel. Il en est aussi un excellent complément.

Crédit de trésorerie

Comme l'indique son nom, cette forme de prêt professionnel donne le moyen de financer les besoins de trésorerie permanents et ponctuels. Pour en bénéficier, il est nécessaire de **prouver une gestion saine de l'entreprise** auprès de la banque. En effet, il faudra justifier l'écart.

Bon à savoir : outre ces types d'emprunt professionnel, on peut encore citer le crédit campagne, le prêt meunier, le prêt brasseur et le crédit revolving.

Quelles sont les garanties demandées pour un prêt professionnel ?

Quelques garanties sont généralement demandées lors de la demande de crédit. La caution figure dans la liste. Souvent, il est également nécessaire de **souscrire une assurance vie pour bénéficier du prêt professionnel**.

Notons qu'en demandant un prêt professionnel, il est conseillé d'**éviter la caution solidaire dans la mesure du possible** parce qu'elle contraint à rembourser l'argent emprunté par l'entreprise, même si cette dernière a plusieurs associés.

La caution

La caution peut être représentée par une **personne morale ou physique**. Cette dernière se porte garante de la somme empruntée par l'entrepreneur. Elle assurera ainsi le recouvrement de la dette en cas de défaut de paiement.

Société de caution mutuelle

La société de caution mutuelle peut également se porter solidaire de la dette de l'emprunteur si ce dernier se retrouve dans l'incapacité de rembourser le prêt professionnel. Ce type de cautionnement séduit plus les banques parce qu'il leur permet de bénéficier d'une **garantie supplémentaire**.

Bon à savoir : en plus d'étudier le dossier avant de s'engager, la société de caution mutuelle dispose d'un fonds de garantie assurant le remboursement de l'emprunt, en cas de défaut de paiement.

Assurance vie

L'assurance-vie peut faire partie des garanties demandées lors de la souscription d'un prêt professionnel. Il donne la possibilité de contourner les frais d'assurance ou l'hypothèque. Pour ce faire, il sera mis en gage. Il est également possible de **désigner la banque comme bénéficiaire**. Mais l'entrepreneur ne bénéficiera alors plus des mêmes droits sur son contrat.

Le nantissement

C'est une **garantie en nature que l'emprunteur remet à son créancier** en souscrivant le prêt professionnel. En cas de non-remboursement du capital emprunté, la banque disposera alors du bien indiqué dans le contrat de nantissement. Il peut s'agir :

- D'un fonds de commerce ;
- De titres ;
- De parts sociales.

Quelles sont les caractéristiques d'un crédit bancaire professionnel ?

De manière générale, ce crédit bancaire se caractérise non seulement par **le capital et son taux d'intérêt**, mais également les modalités de remboursement du prêt et la durée d'amortissement. Si l'emprunteur n'est pas un fin négociateur, il peut engager un courtier pour les négocier à sa place afin de profiter des meilleures conditions de financement possible. Le professionnel l'accompagnera aussi dans le montage de son dossier.

Capital

Il s'agit de **la somme à emprunter auprès de la banque**. Souvent, elle peut être remboursée mensuellement ou trimestriellement. Sous certaines conditions, elle est aussi remboursable de manière anticipée.

Intérêts et frais liés

De la même manière que le prêt personnel, **le crédit professionnel comprend également le taux d'intérêt**. De même, il comporte les :

- Frais de dossier ;
- Assurances ;
- Garanties liées au financement.

Concernant le taux d'intérêt, il s'agit de la **rémunération de la banque qui met les fonds à la disposition de l'entrepreneur** ou du professionnel. En effet, c'est

l'établissement bancaire qui le fixe. Plus le risque est important, plus celui-ci sera élevé.

Durée d'amortissement

Il s'agit de la **période au cours de laquelle s'échelonne le remboursement du prêt professionnel**. Elle dépend aussi bien de la nature de l'investissement que celui de l'emprunt. En effet, elle est comprise entre :

- 2 et 3 ans pour l'acquisition de logiciels ;
- 2 et 5 ans pour l'achat d'un véhicule professionnel.

Par ailleurs, la **durée d'amortissement** est de :

- 15 ans pour l'acquisition d'un bien immobilier ;
- 7 ans pour le financement d'un fonds de commerce ;
- 3 ans pour l'achat d'un matériel informatique.

C'est donc le **nombre d'années ou de mois durant lesquels l'entrepreneur remboursera les sommes qu'il a empruntées**. Il dépend non seulement de la nature du bien, mais également du bien financé et de la durée d'utilisation.

Bon à savoir : la banque fournit un tableau d'amortissement à l'emprunteur après la conclusion d'un contrat de prêt professionnel. Il détaille surtout le montant des échéances pour chaque versement, le capital restant dû, le taux d'intérêt, la date de prélèvement.

Modalités de remboursement

Les modalités de remboursement concernent le ratio capital/intérêts de chacune des échéances, ainsi que la **fréquence à laquelle l'emprunteur doit rembourser le prêt professionnel**, à savoir par :

- Mois ;
- Trimestre ;
- Semestre ;
- An.

Il s'agit alors de dispositions particulières qui font l'objet de négociation **au titre du remboursement du prêt professionnel**. En effet, il est possible de prévoir un :

- Remboursement anticipé (partiel ou total) ;
- Différé de remboursement.

Tout établissement prêteur est **tenu de les communiquer à son client**. C'est pourquoi elles figurent toutes dans le contrat de prêt. Elles sont également rassemblées dans l'échéancier, un document permettant de comprendre la fréquence à laquelle l'entrepreneur honorera ses engagements. En effet, chaque échéance comprend :

- L'amortissement du capital ;
- Les frais financiers rattachés.

FAQ

Quel est le meilleur taux pour un prêt professionnel ?

Il est courant de recourir à un prêt professionnel pour reprendre une activité déjà existante ou pour acquérir un bien immobilier. Il est aussi fréquemment utilisé pour réaliser des projets d'investissement. En 2023, le meilleur taux s'établit à :

2 % pour la reprise d'un fonds de commerce et les investissements ;

2,11 % pour l'acquisition de murs commerciaux.

Où doit-on effectuer la demande d'un prêt professionnel ?

En principe, la demande d'un prêt professionnel s'effectue uniquement auprès d'un établissement bancaire classique. Les entrepreneurs peuvent alors tenter d'en obtenir en se rapprochant de la caisse d'épargne ou d'autres banques, telles que :

Crédit Agricole ;

BNP Paribas ;

Société Générale ;

Banque Postale ;

Crédit Mutuel.

Quelles sont les différentes conditions d'obtenir un prêt bancaire ?

En règle générale, les banques prennent en compte divers facteurs, tels que :

Des revenus à la fois réguliers et fixes ;

Une situation financière saine ;

Un taux d'endettement faible (inférieur à 33 % des revenus).

D'autre part, elles demandent généralement au souscripteur de fournir un dossier constitué de pièces justificatives :

Détaillant sa situation ;

Prouvant sa solvabilité.